

ACTUALITÉS

## 9 branches et l'interprofession prennent la vague du numérique avec Opcalia !



TENDANCES & INNOVATION

Publié le : 07.02.2018 - Modifié le : 19.04.2018

**Aucun secteur n'est épargné par la révolution digitale. Destruction d'emplois, transformation mais aussi création de nouveaux métiers, c'est un chantier immense qui s'ouvre dans le domaine des compétences. 9 branches et l'interprofession s'y attaquent en s'engageant dans l'EDEC numérique interbranches-interprofession signé par Opcalia avec l'Etat fin 2017.**

## Le numérique force la transformation

“ **La transformation des compétences passera par la transformation numérique.**  
**Muriel Pénicaud, Ministre du Travail – UHFP 2018**

**La révolution digitale va entraîner la disparition de nombreux emplois dans les 10 prochaines années** (10 à 15 %). De nouveaux métiers font également leur apparition créant des emplois supplémentaires. Cette destruction créatrice devrait se poursuivre et nécessiter de nouvelles compétences.

Dans le même temps, **50 % des emplois actuels vont être transformés**. Tous les secteurs professionnels et tous les métiers sont concernés. Toutefois, le degré de maturité digitale varie fortement selon les branches et les entreprises.

C'est pour cette raison que **9 branches et l'interprofession se sont engagées dans un EDEC\* numérique interbranches-interprofession** qu'Opcalia a signé le 3 novembre 2017 avec la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

**Objectif : accompagner la transformation numérique des entreprises et des salariés.**

« Cet accord-cadre signé pour 3 ans s'appuie sur le retour d'expériences du premier EDEC numérique signé en 2016 par 8 branches du département Textiles-Mode-Cuirs d'Opcalia », indique **Erika Gaubert**, chef de projets Opcalia. Il vise à développer et à accompagner à la fois des actions collectives et des actions spécifiques de branche.

## 7 actions collectives et partenariales accompagnées par Opcalia

**DANS LE CADRE DE CET EDEC, OPCALIA VA ACCOMPAGNER 7 ACTIONS COLLECTIVES VISANT À :**

- ✔ **Accompagner les entreprises dans leur diagnostic de maturité numérique.** Cette offre consolidée devrait permettre à chaque branche signataire de bénéficier d'une analyse complète par branche,
- ✔ **Accompagner les entreprises de moins de 250 salariés dans leur stratégie RH** au travers de la transformation numérique,
- ✔ **Déployer un Certificat de compétences professionnelles** sur les fondamentaux des usages du numérique,
- ✔ **Développer des outils d'évaluation digitalisés** ainsi qu'une nouvelle certification pour les managers de proximité,
- ✔ **Rendre certifiants les parcours « 1001 Lettres » et « 1001 Clés »**, et élaborer des modalités d'évaluation des compétences ciblées, en tout ou partie digitalisées,

- ✔ **Créer et expérimenter un parcours en partie digitalisé pour les branches professionnelles** afin de les accompagner dans la prise en main du sujet et pouvoir essayer auprès du plus grand nombre,
- ✔ **Étudier les pratiques autour de la mise en place et des effets du télétravail** pour nourrir la réflexion des branches professionnelles sur ce sujet.

**A ces 7 actions collectives, s'ajoutent 8 actions « branchées » et une action de capitalisation, soit 16 actions au total.**

## Se doter de nouveaux outils numériques

Cet EDEC est l'occasion pour les branches de se doter de nouveaux outils numériques répondant aux enjeux de la transformation numérique.

*« Certaines d'entre elles misent sur les études pour décliner un plan d'action clair et opérationnel, d'autres sont déjà en ordre de marche et créent des contenus formatifs et des certifications digitales. Certaines vont jusqu'à créer des outils numériques collaboratifs », précise Erika Gaubert.*

Les premières actions de l'EDEC ont été validées le 12 janvier à la DGEFP, et plusieurs appels à proposition ont été publiés. Les actions sont réalisables depuis le 1er janvier 2018 jusqu'au 31 mars 2020. La prise en charge des actions d'ingénierie peut aller jusqu'à 100 % (consultez-nos conseillers pour en savoir +).

*\*EDEC : Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences*

Les 9 branches et l'interprofession engagées :

- Travail mécanique du bois, scieries, négoce et importation des bois
- Caoutchouc
- Activités du déchet
- Entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation
- Entreprises de gestion d'équipements thermiques et de climatisation (énergie-environnement)
- Enseignement privé non lucratif
- Industries des jeux, jouets, articles de fêtes et ornements de Noël, articles de puériculture et voitures d'enfants, modélisme et industries connexes
- Industries et commerces de la récupération (recyclage)
- Entreprises du transport et travail aérien
- Interprofession